



Legal Design : durée, renouvellement et rupture de la période d'essai



Jean-Julien JARRY
Avocat Associé
Responsable du Pôle Digitalisation
Cabinet Barthélémy Avocats

Non obligatoire en théorie mais fréquemment insérée en pratique dans le contrat de travail, la période d'essai a une durée maximale qui varie selon la catégorie professionnelle du poste auquel le salarié est recruté, ces règles devant être combinées avec celles prévues le cas échéant par un accord de branche, et tenir compte des éventuelles périodes de travail antérieurement accomplies dans l'entreprise par l'intéressé.

Voici un visuel permettant aux DRH d'y voir plus clair s'agissant de la durée maximale de la période d'essai, de son renouvellement et du délai de prévenance à respecter en cas de rupture.

Les conditions de son renouvellement obéissent à un formalisme strict.

Selon que le contrat est à durée indéterminée ou déterminée, le délai de prévenance à respecter avant d'user de la faculté de

rompre l'essai varie respectivement selon le temps de présence du salarié dans l'entreprise ou celui de la durée du contrat.

Deux infographies complètes, en cinq questions/réponses pratiques, permettent de faire le tour de la question. ♦



Période d'essai

Tour d'horizon en 5 questions pratiques



1 Est-elle obligatoire ?



Non, mais elle permet à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans son travail et au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent

Attention, Elle doit être impérativement formalisée par écrit, tout comme son renouvellement éventuel.

2 Quelle est la durée de la période d'essai des CDI ?



Ouvriers
Employés



Agents de maîtrise
Techniciens



Cadres

1	Durée initiale	2 mois ⁽¹⁾	3 mois ⁽¹⁾	4 mois ⁽¹⁾
2	Renouvellement maximal éventuel ⁽²⁾	2 mois ⁽¹⁾	3 mois ⁽¹⁾	4 mois ⁽¹⁾

(1) Ces durées peuvent être réduites par accord collectif, par lettre d'engagement ou par contrat de travail. Attention à bien vérifier vos accords de branche qui peuvent fixer des durées plus longues s'ils ont été conclus avant le 26 juin 2008.

(2) La période d'essai peut être renouvelée une fois si un accord de branche étendu, fixant les conditions et les durées de renouvellement, le prévoit

A noter : La période d'essai d'un salarié à temps partiel ne peut avoir une durée calendaire supérieure à celle d'un salarié à temps complet. Le renouvellement doit par ailleurs être expressément prévu dans le contrat de travail et requiert l'accord du salarié pour être mis en œuvre

3 Quelle est sa durée lorsqu'elle a été précédée par un stage ?



Embauche dans les 3 mois à l'issue du stage dans la même entreprise

Non

sur un emploi comportant des activités similaires à celles du stage

Oui

Imputation de la durée du stage dans la limite de la moitié de la durée de la période d'essai

Imputation de la durée du stage sans limite de la durée de la période d'essai



Période d'essai

Tour d'horizon en 5 questions pratiques



4 Quelle est la durée de la période d'essai des CDD et des contrats de missions ?



Tout dépend de la durée du CDD (ou de la durée minimale garantie en cas de terme imprécis) ou du contrat de mission

1 jour	> 1 mois	> 2 mois	> 6 mois
≤ 1 mois	≤ 2 mois	≤ 6 mois	
CDD	CDD	CDD	CDD
1 jour d'essai par semaine travaillée (max 4 jours) ⁽¹⁾	1 jour d'essai par semaine travaillée (max 8 jours) ⁽¹⁾	1 jour d'essai par semaine travaillée (max 2 semaines) ⁽¹⁾	1 jour d'essai par semaine travaillée (max 1 mois) ⁽¹⁾
2 jours	3 jours	5 jours	5 jours
Contrat de mission	Contrat de mission	Contrat de mission	Contrat de mission

A noter : Certaines dispositions sont inapplicables pendant la période d'essai comme :

- la prise d'effet anticipée du CDD de remplacement
- les cas de ruptures anticipées du CDD (cf. L. 1243-1 à L. 1243-4)
- le report du terme du CDD de remplacement
- le versement de l'indemnité de fin de CDD

S'agissant du contrat de mission, la rémunération correspondant à la période d'essai ne peut être différente de celle fixée au contrat

(1) Ces durées peuvent être moindres si des usages ou des stipulations conventionnelles le prévoient

5 Quel que soit le contrat, quels sont les délais de prévenance à respecter en cas de rupture de l'essai ?



Tout dépend du temps de présence du salarié dans l'entreprise

1 jour	8 jours	> 1 mois	> 3 mois
≤ 7 jours	≤ 1 mois	≤ 3 mois	
Employeur	Employeur	Employeur	Employeur
24 heures	48 heures	2 semaines	1 mois
		48 heures	48 heures
Salarié	Salarié	Salarié	Salarié

A noter : La durée du délai de prévenance ne peut prolonger la durée de la période d'essai, renouvellement inclus